

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE  
10, rue du Zornhoff 67700 SAVERNE

**Compte-rendu de la séance du Comité Directeur  
du 12 décembre 2020 à 18h30**

*Membres en exercice : 27*

*Membres présents : 19*

*Membres absents excusés : 7*

*Membres ayant donné procuration : 3*

*Membres absents : 1*

***Etaient présents sous la présidence de M. CREMMEL Joseph, Maire d'Otterswiller et Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, Président du Syndicat :***

Mmes Christine ESTEVES, KERN Viviane, KOPP Audrey, Carine OBERLE, Nadine SCHNITZLER

MM. Daniel BURRUS, Hans DOEPPEN, Christian DORSCHNER, Michel EICHHOLTZER, Daniel GERARD, Médéric HAEMMERLIN, Denis HITTINGER, Jean-Michel HOERTH, Samuel LEICHTWEIS, Georges ROBITZER, Gilbert SAND, René SCHMITT, Thierry SPACH

***Assistaient en outre à la séance :***

Mme Clotilde ARNAUD, Directrice Générale des Services du SMICTOM

Mme Chloé VETTER-SCHMIEDEN, Chargée de Communication du SMICTOM

***Etaient absents excusés :***

Mmes Béatrice LORENTZ ayant donné procuration à Mme Christine ESTEVES, Laurence WAGNER

MM. Aimé DANGELSER ayant donné procuration à M. Daniel GERARD, Jean-Marc FISCHBACH ayant donné procuration à M. Christian DORSCHNER, Daniel HOLZSCHERER, Jean-Jacques JUNDT, Claude SCHMITT

***Etait absent :***

M. Pascal HERRMANN

## ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 13/10/2020 .....	3
2.	Subventions aux acteurs du territoire.....	3
3.	Point sur les projets 2021.....	3
4.	Débat d'orientation budgétaire .....	4
5.	Tarifs 2021.....	6
6.	Prolongation du marché de collecte pour la période 2021-2022 .....	7
7.	Création de postes d'Ambassadeurs du Tri et de la Prévention .....	8
8.	Avenant n°15 au marché de collecte .....	10
9.	Renouvellement d'un poste d'Agent d'Accueil .....	10
10.	Création d'un poste de Chargé de Communication.....	10

Monsieur le Président salue l'ensemble des membres présents pour cette réunion.

Il constate que le quorum est atteint pour permettre au Comité Directeur de siéger valablement.

Après avoir donné lecture des procurations et excusé les délégués absents, il procède à la nomination du **secrétaire de séance : M. EICHHOLTZER.**

Puis il passe à l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13/10/2020**

**Le Comité Directeur, à l'unanimité,**

**APPROUVE**

le procès-verbal de la séance du 13/10/2020.

## **2. Subventions aux acteurs du territoire**

Il est proposé de réserver un budget de 16 000 € (soit identique à celui de 2020) pour les soutiens destinés à l'achat de broyeurs et de lombricomposteurs, aux communes et concernant les actions autres de prévention des déchets.

Le soutien destiné aux Piverts, à la Grange aux Paysages et à la Maison de l'Eau et de la Rivière, d'un montant de 7 264 €, initialement prévu pour 2020, est reporté à 2021 afin de permettre à ces structures de réaliser les animations tout au long de l'année scolaire. Il s'agit d'animations scolaires sur l'économie scolaire et de l'action Transition Ici et Ensemble, destinée au grand public.

L'ensemble des autres soutiens 2020 s'élève à 4 841,27 € (subventions aux communes pour des actions de broyage, subventions achat de lombricomposteurs et subvention au FCS de Saverne).

**Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

de réserver un budget de 16 000 € pour l'ensemble de ces soutiens pour l'année 2021.

## **3. Point sur les projets 2021**

Le Président souhaite que les principaux projets en cours soient travaillés par les commissions thématiques avant d'être présentés au Comité Directeur pour la prise des délibérations nécessaires. Il propose de fixer une date de réunion pour chaque commission.

La présentation en annexe expose les principaux projets en cours.

La délibération portant sur la constitution des commissions est jointe à ce présent compte-rendu.

**Dates des réunions de travail des commissions :**

- Commission Déchèteries et travaux : mercredi 13 janvier à 18h30
- Commission Biodéchets : mardi 19 janvier à 18h30
- Commission Marchés et règlement de collecte : mardi 26 janvier à 18h30
- Commission Prévention et communication : mardi 2 février à 18h30
- Commission Performances de tri et dépôts sauvages : mardi 9 février à 18h30

Le prochain Comité Directeur se tiendra le mardi 16 février à 18h30.

M. CREMMEL invite les membres de la CAO et l'ensemble des délégués à participer à la commission « Marchés et Règlement de Collecte » qui sera déterminante pour l'orientation de nos services et la consultation pour le prochain marché de collecte.

#### **4. Débat d'orientation budgétaire**

Le Président présente les prévisions de clôture 2020 en rattachant les charges et recettes prévues à l'exercice 2020 pour représenter une année entière.

	DEPENSES	RECETTES HORS REPORTS	RESULTAT NET 2020	
FONCTIONNEMENT	5 212 534,82 €	5 158 487,81 €	-	<b>54 047,01 €</b>
INVESTISSEMENT	133 586,65 €	316 268,73 €		<b>182 682,08 €</b>
TOTAL				<b>128 635,07 €</b>

  

	REPORTS	RESULTAT 2020
Excédent de fonctionnement reporté	1 934 874,88 €	<b>1 880 827,87 €</b>
Excédent d'investissement reporté	921 921,80 €	<b>1 104 603,88 €</b>
TOTAL		<b>2 985 431,75 €</b>

L'année 2020 est une année hors norme en raison de la crise sanitaire et des confinements et les dépenses réalisées ont été plus faibles que prévu.

#### **Dépenses de fonctionnement – prévisions 2021**

Les quantités de déchets collectées semblent évoluer (à confirmer en janvier) vers une hausse d'environ 200 tonnes des OMR et une baisse d'autant pour la collecte sélective. Les quantités semblent augmenter également en déchèterie.

Les principaux postes de dépense sont :

1. Le marché de collecte passé avec Eco-Déchets : 3,016 M € (prévision 2020)  
Les dépenses relatives à ce marché devraient rester stables.
2. La participation au syndicat de traitement (SMITOM de Haguenau-Saverne) : 1,067 M € (prévision 2020)  
Evolution prévisible du montant facturé par le SMITOM :
  - Fin de la remise consentie aux adhérents (207 000 € TTC en 2020).
  - Hausse des tarifs prévisible sur les 3 années à venir.

Le Président apporte des explications complémentaires.

Avec des charges par habitant de 73€/an, le SMITOM a les charges de traitement les plus basses du Bas-Rhin (voire du Grand Est). Les tarifs du traitement vont devoir augmenter sur les 3 ans à venir afin d'équilibrer la baisse des soutiens des éco-organismes, la chute des cours de revente des matériaux, la hausse de la TGAP.

Afin de laisser une situation financière saine à la fin du mandat, il est prévu :

- Une augmentation du tarif de traitement de l'incinération de 10€/tonne en 2022 puis de 10€/tonne à nouveau en 2023.
- Une augmentation du tarif de traitement du verre de 2,05€ à 2,30 €/habitant/an pour représenter les coûts réels de traitement.

Côté investissement, au SMITOM la DSP vient d'être renouvelée et il est peu probable que de nouveaux investissements soient à prévoir dans les prochaines années.

A souligner, les tarifs de traitement des déchets après augmentation resteront inférieurs à ceux de 2008.

Les charges de personnel augmenteront légèrement pour prendre en compte la hausse des indices et l'embauche d'un Chargé de Communication.

Un budget sera peut-être à réserver pour la réalisation d'études : AMO pour la rédaction du marché, caractérisations de bennes de déchèterie, enquête communication.

### **Recettes de fonctionnement – prévisions 2021**

Les recettes reposent principalement (à 95 %) sur la redevance incitative : 4,5 à 4,6 M € en 2020.

Les 5 % restants sont les soutiens de l'ADEME, du SMITOM et des différents éco-organismes et devraient être stables pour 2021 (environ 280 000 €).

Les recettes devraient rester stables.

### **Dépenses d'investissement – prévisions 2021**

En investissement, les projets se poursuivent mais la recherche d'un terrain permettant l'extension des déchèteries d'Ingwiller et de Saverne, ou la construction d'une nouvelle déchèterie, n'aboutissent pas encore. La réalisation du projet en dépendra. Le jour où ce projet se réalisera, l'excédent d'investissement sera absorbé pour partie.

Les dépenses d'entretien des déchèteries en attendant (motorisation des portails, remplacement des barrières levantes, sécurisation des déchèteries mobiles, point déchets verts...) seront réalisables avec un budget prévisionnel inférieur à celui prévu en 2020.

### **Pistes pour la maîtrise des coûts**

La collecte en C0,5 pourrait permettre de réduire les coûts de la collecte des OM résiduelles d'environ 10 à 15 %.

Une baisse des quantités collectées permettrait également de limiter les hausses prévisibles de charges. Dans le cadre de GEBIODEC, le SMICTOM s'est fixé un objectif de réduction des OMR de 5 % et des déchets verts de 4 % par rapport à 2019.

Le Président rappelle que le SMICTOM a augmenté le tarif de la redevance incitative en 2020 en passant la part fixe par foyer de 28 à 34 €/an et par redevable, et qu'il restera fin 2020 un excédent global estimé à près de 2,9 M €.

Compte tenu de tous ces éléments, le Président propose de ne pas modifier les tarifs de la redevance ordures ménagères cette année.

### **Le Président ouvre le débat.**

Sur demande de M. HAEMMERLIN, il est précisé que l'augmentation de la RI de 6€/foyer/an apporte environ 180 000 € de recettes annuelles. La baisse de recettes de 3,5 % pour la prise en charge des impayés par le SMICTOM a déjà été appliquée en 2020 sur l'année entière.

M. CREMMEL ajoute que le nouveau marché devra être attribué en décembre 2021, ce qui nous permettra d'avoir les éléments précis pour les prévisions budgétaires 2022.

Sur demande de M. HITTINGER, qui note que le tarif à la tonne de l'incinération devrait augmenter de 50 % en 2023 par rapport à 2020, il est précisé que le coût de la participation versée au SMITOM en 2023 pourrait être de 1,6 M€ (pour 1 M€ en 2020) d'après l'étude présentée par le SMITOM.

L'extension des consignes de tri du plastique va également augmenter les coûts.

M. DORSCHNER suggère de passer à une collecte tous les 15 jours pour diminuer les coûts.

M. CREMMEL : il faut que les gens se rendent compte qu'à l'avenir la gestion des déchets deviendra de plus en plus technique et coûtera de plus en plus cher. Il est important de présenter nos coûts dans la communication et de les mettre en regard de ce qui se pratique en France.

L'enfouissement surtout va augmenter même si notre centre d'enfouissement est loin d'être à saturation.

L'assemblée s'accorde à dire qu'il faudra compenser la hausse des tarifs du SMITOM en 2022 mais ne pas modifier les tarifs de la redevance incitative en 2021.

## 5. Tarifs 2021

Il est proposé de fixer comme tarifs :

- pour la fourniture et la pose de couvercles jaunes operculés et munis d'une serrure à clef triangulaire pour les bacs de 770l : 80 € TTC pour le couvercle (+ 40 € TTC pour la serrure, tarif déjà existant)
- pour la facturation d'un bac OMR 770l non rendu : 200 € (coût d'achat 141 € HT).

### Collectes en porte-à-porte (coût annuel par bac)

Taille des bacs	Part fixe foyer 2020	Part fixe foyer 2021	Part fixe 2020	Part fixe bac 2021	Levée sup. 2020	Levée sup. 2021
80 l	34 €	34 €	70,00€	70,00€	4,00 €	4,00 €
140 l	34 €	34 €	121,00 €	121,00 €	7,00 €	7,00 €
240 l	34 €	34 €	210,00 €	210,00 €	12,00 €	12,00 €
770 l	34 €	34 €	674,00 €	674,00 €	38,00 €	38,00 €
1100 l	34 €	34 €	964,00 €	964,00 €	54,00 €	54,00 €

### Prestations diverses

Interventions	unité	tarif 2020	tarif 2021	observations
Echange de bac OMR	Unité	28,00 €	28,00 €	
Montage d'une serrure sur bac OMR	Unité	40,00 €	40,00 €	
Réparation de serrure sur bac OMR ou clef perdue	Unité	30,00 €	30,00 €	
Achat d'un bac de tri 140 l	Unité	30,00 €	30,00 €	
Achat d'un bac de tri 240 l	Unité	40,00 €	40,00 €	
Achat d'un bac de tri 770l	Unité	200,00 €	200,00 €	
Livraison d'un bac de tri	Forfait	20,00 €	20,00 €	
Achat d'un bac de tri operculé 240 l	Unité		80,00 €	Avec serrure et 1 clef triangulaire fournie
Achat d'un bac de tri operculé 770 l	Unité		240,00 €	
Fourniture et pose d'un couvercle operculé pour bacs de 770 l	Unité		80,00 €	
Fourniture et pose d'une serrure sur bac de tri	Unité		40,00 €	Clef triangulaire fournie
<b>Bac OMR non rendu suite à déménagement</b>				
Bac de 80 l	Forfait	50,00 €	50,00 €	
Bac de 140 l	Forfait	55,00 €	55,00 €	
Bac de 240 l	Forfait	65,00 €	65,00 €	
Bac de 770 l	Forfait		200,00 €	
Puçage d'un bac OMR existant	Unité	20,00 €	20,00 €	
<b>Manifestations exceptionnelles des associations ou communes, ou autres usagers sur demande spécifique</b>				

Livraison, collecte et enlèvement d'un bac 770l d'OMR	Forfait TTC	72 €	72 €	
De 2 bacs 770 l			116 €	
De 3 bacs 770 l			160 €	
Mise en place et évacuation d'une benne 30 m <sup>3</sup> d'incinérables	Forfait TTC	220,00 €	220,00 €	
<b>Composteurs</b>				
Composteur petit volume env. 300 l	Unité		25,00 €	Limité à 2 composteurs par foyer
Composteur grand volume env. 600 l	Unité		35,00 €	
Placette de 3 composteurs partagés	Unité		350,00€	Gratuit pour les communes
Lot de 50 sacs biodégradables	Unité		2,00€	Limité à 4 par an pour les particuliers
<b>Déchèteries</b>				
Enlèvement d'encombrants à la demande	m <sup>3</sup>	30,00 €	30,00 €	Sur rendez-vous
Duplicata carte de déchèterie ou carte non rendue	Unité	5,00 €	5,00 €	
Dépôt de pneus VL hors charte Aliapur	Unité	5,00€	5,00 €	Pour professionnels et particuliers
Dépôts des particuliers en déchèterie	Unité	5,00 €	5,00 €	Au-delà de 24 dépôts annuels
Carte d'accès occasionnels particuliers		10 €/j	20 € / 3jours	3 jours consécutifs hors dimanche
Carte d'accès occasionnels en déchèterie pour les professionnels.	Forfait /an	120,00 €	120,00 €	Part fixe facturée forfaitairement par semestre avec un coût minimum de 60 € + tarif par ½ m3 déposé

<b>Dépôts des déchets des professionnels en déchèterie</b>				
Type de déchet	unité	tarif 2020	tarif 2021	observations
Tout-venant incinérable	1/2m <sup>3</sup>	7,00 €	15,00 €	
Bois	1/2m <sup>3</sup>	7,00 €	8,00 €	
Papiers/cartons	1/2m <sup>3</sup>	7,00 €	2,00€	
Déchets verts	1/2m <sup>3</sup>	7,00 €	8,00 €	
Gravats	1/2m <sup>3</sup>	7,00 €	13,00 €	
Amiante-ciment	1/2m <sup>3</sup>	7,00 €	25,00 €	
DND pour enfouissement	1/2m <sup>3</sup>	7,00 €	25,00 €	
Ferrailles	1/2m <sup>3</sup>	7,00 €	2,00 €	
Plâtre	1/2m <sup>3</sup>	7,00 €	13,00 €	
Toxiques	5 l	5,00 €	5,00 €	
<b>Dépôts sauvages</b>				
Forfait de déplacement et d'identification de dépôts sauvages	Forfait	200,00 €	200,00 €	Facturé si l'auteur est identifié

**Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

de fixer les tarifs comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

## **6. Prolongation du marché de collecte pour la période 2021-2022**

Conformément à l'article 3 du marché :

La durée du contrat est fixée à 6 ans. Le contrat prendra effet le 1er juillet 2015. Il pourra être reconduit d'un an par notification formelle, 6 mois avant l'expiration.

Le Président fait un point sur l'exécution du marché, qui donne satisfaction.

**Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- de prolonger le marché de collecte des déchets urbains signé avec la société Eco-Déchets pour un an conformément à l'article 3 du marché, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022,
- d'autoriser le Président à notifier cette prolongation à Eco-Déchets et à signer les avenants en découlant.

## **7. Création de postes d'Ambassadeurs du Tri et de la Prévention**

Le Président expose :

### **Missions des Ambassadrices du Tri et de la Prévention des Déchets (ADTP) du SMICTOM**

Le SMICTOM emploie à l'heure actuelle 4 ADTP : Morgane RITTERBECK à 28/35<sup>e</sup>, Laurence ROEHR à 28/35<sup>e</sup>, Sonia ROUX à 20/35<sup>e</sup> et Marina RUFFENACH à 35/35<sup>e</sup>.

Mme ROUX prend sa retraite en fin d'année.

Les missions réalisées par les ADTP sont :

- Sensibilisation tous publics au tri et à la prévention des déchets.
- Contrôles en pré-collecte, ciblage des rues pour viser les secteurs avec refus de tri avérés, suivi d'activité (suspendu en confinement).
- Réponse au téléphone (lignes 87 : réservation déchèteries, et 82 : indiquée sur les scotchs de refus des bacs de tri).
- Sensibilisation et formation au compostage.
- Accompagnement à la communication sur les adaptations de services du SMICTOM (par exemple : réservations déchèteries, collecte séparée des biodéchets, extension des consignes de tri, collecte en CO,5 des OMR, mise en place d'une collecte en conteneurs collectifs pour les OMR, ...)

Modalités : en porte-à porte, par téléphone, en collectif, en animations dans les écoles ou sur des stands...

La sensibilisation par téléphone a été testée en raison du confinement. Une formation a été montée par le CNFPT et Rudologia suite à notre demande, avec de nombreux points positifs. Le CNFPT a été sollicité pour un complément de formation dans les mois à venir et une mise en réseau des ADTP du département ou de la région.

Le retour des agents indique selon les cas une satisfaction de certains usagers qui apprécient les conseils donnés, ou un peu d'intérêt, mais la démarche est le plus souvent bien acceptée.

**Vu les évolutions permanentes de la réglementation et des techniques dans le secteur des déchets, ces postes d'ADTP semblent devenir permanents.**

Suivi quantitatif des actions des ADTP :

- Sur 1 an pour 2 ETP (équivalents temps plein) en 2019 : contrôle de **2 % des bacs présentés**. → l'impact principal est donc celui de sensibiliser ou mettre en alerte, de montrer que les contrôles existent. Les rippers eux doivent contrôler 100 % des bacs mais il s'agit d'un contrôle visuel uniquement.
- Sensibilisation par téléphone : en moyenne de mai à septembre 2020, les ADTP ont réalisé chacune 52 appels par jour, 20 personnes jointes + 21 messages délivrés sur répondeur (sachant que certaines journées comprenaient d'autres missions). Il faudrait ainsi 2 ans à 2 ambassadrices à temps plein pour appeler 1 fois la totalité de nos usagers (et en joindre donc 40 %).

Ces missions pourront être évaluées lors de l'enquête de population prévue dans le cadre du PLPDMA.

Les ripeurs semblent mieux placés pour contrôler la qualité du tri et collecter ou non les bacs. Depuis le début du contrat, Eco-Déchets et le SMICTOM travaillent ensemble pour les impliquer au mieux. Pendant un an, une ADTP était présente dans une tournée avec les ripeurs pour intensifier les contrôles. Dans la même période, les caractérisations ont montré une légère baisse des refus de tri.

Depuis début 2020, le collecteur a équipé ses personnels d'un logiciel et de tablettes permettant une meilleure géolocalisation et un typage plus fin des erreurs relevées sur le terrain. La mise en place de protocoles COVID rend plus difficile la présence d'un agent du SMICTOM au sein des équipes du prestataire.

Il est donc proposé 2 scénarios :

#### **Scénario 1 : 2 postes ADTP 28h + 1 avenant au marché de collecte pour le contrôle des bacs de tri**

- Recrutement d'un ADT par Eco-Déchets dans le cadre d'un avenant « communication et amélioration du tri », pour les missions suivantes : présence dans les tournées de collecte et contrôle des bacs de tri avant collecte afin de ne pas collecter les bacs mal triés, d'organiser la prise de contact avec l'utilisateur et de coordonner les contrôles entre les ripeurs et les ambassadeurs du tri. Mise à disposition d'un véhicule de service et de tout le matériel nécessaire. Forfait annuel communication = 41 502,75 € HT.

Charges pour l'emploi en interne d'un ADTP pour contrôle du tri dans les camions de collecte (données 2019) : charges salariales = 34 900 € + Frais CITIZ 2019 = 700 € TTC.

- Création de 2 postes permanents par le SMICTOM (DHS 28h) pour pré-collecte, suivi compostage, animations et sensibilisation téléphonique.

#### **Scénario 2 : 4 postes ADTP (2x28h, 20h, 35h)**

- Recrutement d'1 ADTP à 35h pour pré-collectes, sensibilisations téléphoniques et présence en déchèterie les après-midis + 1 ADTP à 20h pour pré-collectes le matin en binôme.
- Création de 2 postes permanents par le SMICTOM (DHS 28h) pour pré-collecte, suivi compostage, animations et sensibilisation téléphonique.

#### **Le Président ouvre le débat.**

Après débat sur le rapport entre les coûts évités en cas de baisse des refus de tri et les coûts supportés, en fonction des différentes actions menées, l'assemblée propose un 3<sup>e</sup> scénario :

- Création de 2 postes permanents par le SMICTOM (DHS 28h) pour contrôle en pré-collecte, suivi compostage, animations et sensibilisation téléphonique
- Création d'un poste permanent par le SMICTOM (DHS 35h) pour contrôle du tri par la présence de l'ambassadrice dans le camion de collecte lorsque ce sera possible, pré-collecte et sensibilisation.

Dans l'optique d'un nouveau marché, il faudra introduire une notion d'indexation du contrat sur la qualité du tri. Le Président rappelle qu'un avenant au marché a été signé à titre expérimental en 2020.

#### **Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- de créer 3 postes d'Ambassadeurs du Tri et de la Prévention dans les conditions ci-après,
- d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget.

- **Création de 2 emplois permanents d'Adjoint Technique à temps non complet**, à raison de 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les fonctions d'Ambassadeur du Tri et de la Prévention des Déchets.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération initiale se fera sur la base de l'échelon 11 indice brut : 412, indice majoré : 368.

- **Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps complet**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les fonctions d'Ambassadeur du Tri et de la Prévention.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas, la rémunération initiale se fera sur la base de l'échelon 11, indice brut : 412, indice majoré : 368.

## **8. Avenant n°15 au marché de collecte**

Sans objet.

## **9. Renouvellement d'un poste d'Agent d'Accueil**

Le Président rappelle que par délibération du 12/06/2018, le Comité Directeur a créé un poste permanent d'Agent d'Accueil pour compléter l'équipe d'accueil et d'administration du secrétariat du SMICTOM.

Suite au départ de Mme NIOBEY fin 2019, il a confié à Mme Corinne RATZMANN des missions complémentaires en comptabilité afin de seconder Mme JUNG, qui la formera également à la facturation des usagers sur le logiciel ECOCITO au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Mme RATZMANN est également guide composteur et participe aux actions de sensibilisation des usagers.

Il propose de recruter Mme RATZMANN en tant que contractuelle sur un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour les fonctions d'Agent d'Accueil et Administratif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et pour une durée de 3 ans, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 9 du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe, indice brut : 444, indice majoré : 390.

**Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- de prolonger le contrat de Mme RATZMANN dans les conditions précisées ci-dessus,
- d'inscrire les montants correspondants au Budget Primitif 2020.

## **10. Création d'un poste de Chargé de Communication**

Le Comité Directeur avait proposé de recruter une personne en alternance.

Son recrutement sur 2 ans coûterait 825 €/mois la première année et 951 €/mois la seconde année. Elle serait présente du lundi au mercredi jusqu'en août 2022.

Le tutorat serait pris en charge par Chloé VETTER qui a 5 années d'expérience en tant que chargée de communication.

Ses missions :

- communication usuelle du SMICTOM,
- campagnes de communication ponctuelles,
- développement de nouveaux outils de communication.

Démarrage prévu le 4 janvier 2021.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du travail,

VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU la demande d'avis au Comité Technique,

CONSIDÉRANT que :

- l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
- ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Les prestations d'action sociale accordées aux autres personnels du service peuvent être octroyées aux apprentis.

Les apprentis doivent également bénéficier de la prise en charge de leurs frais de déplacement domicile travail dans les conditions de droit commun (participation aux coûts des titres de transport).

**Le Comité Directeur, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,
- DÉCIDE de conclure, dès janvier 2021, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-dessous
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
1	Manager de projet	24 mois

**INFORMATIONS**

**Bilan sur les expérimentations : Bossendorf, Dettwiller, Pfalzweyer**

Point déchets verts de Dettwiller, bilan au 4/12/2020

	2019	2020	
nombre de badges remis CCPZ	16	43	
tonnages collectés	1126	1150	estimation année entière
fréquentation CCPZ		377	3,50%
fréquentation totale		10 621	
facturation 2020			15€ pour 12 passages +5 €/passage

Déchèterie de Bossendorf, gérée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ)

- Nombre de badges : 112
- Fréquentation : 137 passages
- Facturation : 8 € par passage

Expérimentation d'actions sensibilisation ciblées grâce à l'existence de bacs de tri pucés à Pfalzweyer

- Action non réalisée en 2020, à mener en 2021

Il est décidé de pérenniser ces conventions entre Communautés de Communes pour rendre un meilleur service aux usagers.

#### **Renouvellement du marché TRADIM – logiciel ECOCITO**

En 2020, notre redevance annuelle de maintenance ECOCITO est toujours basée sur des tarifs de 2012. Cette base tarifaire de redevance est très fortement sous-dimensionnée au regard de ce que coûtent :

- le stockage d'une quantité cumulative de données (conservation de l'historique),
- l'administration technique des environnements d'exploitation de notre base usagers,
- les investissements successifs de TRADIM sans cesse renforcés et notamment en réponse aux exigences du RGPD,
- l'assistance et le support utilisateur sur les différents volets matériels et logiciels qui constituent la solution ECOCITO.

En conséquence, considérant les tarifs de redevance de maintenance pratiqués par ailleurs au plan national, TRADIM propose une redevance de maintenance fixée à un prix de 1000 € HT/mois.

Après comparaison avec 4 collectivités voisines, ces tarifs sont effectivement dans les coûts du marché.

Le logiciel ECOCITO répondant complètement aux besoins du SMICTOM, le Président informe le Comité Directeur qu'il souhaite signer l'avenant au marché pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois un an et un montant annuel de 12 000 € HT.

#### **Renouvellement du contrat d'assurance GROUPAMA**

Le marché a été renouvelé pour un montant d'environ 5300 €/an identique au coût actuel.

**L'accès à la plateforme de formation RUDOLOGIA est prolongé d'un mois jusqu'à fin décembre 2020.**

#### **Date du prochain Comité Directeur : le mardi 16 février 2021**

Seront traités notamment les points suivants :

- Compte Administratif 2020 et Budget Primitif 2021
- Règlements de collecte, de facturation et de déchèterie
- Marchés pour la collecte des biodéchets

Aucune autre question n'étant posée, le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et clôt la séance à 20h30.

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 10 est signé par les membres présents :

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>VILLE</b>	<b>FONCTION SMICTOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
CREMMEL Joseph	OTTERSWILLER	Président	
OBERLE Carine	SAVERNE	Vice-Présidente et déléguée de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
DOEPPEN Hans	INGWILLER	Vice-Président et délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
KOPP Audrey	DETTWILLER	Vice-Présidente et déléguée de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
DORSCHNER Christian	WINGEN/MODER	Vice-Président et délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
ESTEVEZ Christine	SAVERNE	Assesseur et déléguée de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
GERARD Daniel	OTTERSTHAL	Assesseur et délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
HAEMMERLIN Médéric	SAVERNE	Assesseur et délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
JUNDT Jean-Jacques	ECKARTSWILLER	Assesseur et délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	Excusé
BURRUS Daniel	NEUWILLER-LES-SAVERNE	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
DANGELSER Aimé	MARMOUTIER	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	Excusé
EICHHOLTZER Michel	PRINTZHEIM	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
FISCHBACH Jean-Marc	INGWILLER	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	Excusé
HERRMANN Pascal	RINGENDORF	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
HITTINGER Denis	FURCHHAUSEN	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>VILLE</b>	<b>FONCTION SMICTOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
HOERTH Jean-Michel	NIEDERSOULTZBACH	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
HOLTZSCHERER Daniel	PFALZWEYER	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	Excusé
KERN Viviane	STEINBOURG	Déléguée de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
LEICHTWEIS Samuel	REIPERTSWILLER	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
LORENTZ Béatrice	SOMMERAU/SINGRIST	Déléguée de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	Excusée
ROBITZER Georges	KNOERSHEIM	Délégué de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble	
SAND Gilbert	WIMMENAU	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
SCHMITT René	MULHAUSEN	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
SCHMITT Claude	DIMBSTHAL	Délégué de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	Excusé
SCHNITZLER Nadine	SAVERNE	Déléguée de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	
SPACH Thierry	BISCHHOLTZ	Délégué de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre	
WAGNER Laurence	SAVERNE	Déléguée de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	Excusée